
FOYER RURAL de BOUXIERES-AUX-DAMES

PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE du 30 AVRIL 2026 DU FOYER RURAL DE BOUXIÈRES-AUX-DAMES EXERCICE 2025

Bouxières-aux-Dames, le 6 mai 2026

Association Loi 1901

RNA : W543000709

SIRET : 318 101 763 00015

Siège social : Rue du Téméraire 54136 BOUXIÈRES-AUX-DAMES

Les adhérents, à jour de cotisation en date du 7 avril 2026, se sont réunis en assemblée générale dans les délais impartis par la législation ; Après avoir reçu tous les documents relatifs à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ; Possibilité leur a été donnée de donner pouvoir à un autre adhérent de leur choix ou de signer un pouvoir en blanc ou de voter par correspondance pour ceux qui ne pouvaient pas assister à ladite réunion.

Notre assemblée générale s'est tenue le 30 avril 2026 au siège Rue du Téméraire à Bouxières-aux-Dames, afin de délibérer sur l'exercice 2025 clos le 31 décembre 2025.

Sur 632 membres dont 139 enfants de moins de 16 ans, à jour de cotisation au moment de la rédaction de la convocation, 520 invitations par courriel (dont 6 associations) 41 étaient présents, représentés (2) et 32 ont voté par correspondance, soit 73 adhérents au total ou 11,55 % des adhérents et, de ce fait conformément à nos statuts, notre assemblée a pu valablement délibérer.

Étaient invités à notre assemblée générale ordinaire annuelle :

- Le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle représenté par Messieurs CAPS et PEGGY
- La DSDEN de Meurthe et Moselle, non excusée
- La Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle, représentée par Monsieur ATTAHLEB 3^{ème} Vice-Président
- La Communauté de Communes du Bassin de Pompey, représentée par Monsieur le Maire de Bouxières-aux-Dames
- La ville de Lay-Saint-Christophe non excusée
- La ville de Bouxières-aux-Dames, représentée par Monsieur le Maire Denis MACHADO
- La Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Meurthe et Moselle, représentée par Monsieur Stéphane FRITZ
- Le COGS représenté par Monsieur SIDRE, Président

Notre Présidente, Muriel BOHER, après avoir remercié l'ensemble des représentants et des présents, ouvre la séance à 18 heures 40 et passe la parole à Monsieur Denis MACHADO, Vice-président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et Maire de Bouxières-aux-

FOYER RURAL de BOUXIERES-AUX-DAMES

Dames.

Monsieur le Maire évoque la qualité, sans faille, des relations existantes entre la ville et le Foyer Rural.

Il confirme les engagements pris par la municipalité vis-à-vis du Foyer Rural et des administrés qui y participent.

Il poursuit en saluant le dynamisme de l'équipe, qu'ils soient salariés, qu'ils soient bénévoles ou qu'ils soient gouvernants. Le Foyer Rural de Bouxières-aux-Dames est une des fiertés de la Commune

Il est toujours heureux de participer aux réunions du Conseil d'Administration en compagnie de son adjoint aux associations, Pierre HUBERTY, et du DGS de la Commune Olivier SCHÜTZ.

Il conclut en remerciant le Bureau, le Conseil d'Administration, les bénévoles, la direction, les salariés et intervenants qui, par leurs actions, leur implication et leur dévouement, font du Foyer Rural, plus important foyer du département, voire de la région, de ce qu'il est devenu aujourd'hui et pour, souhaitons-le, encore de nombreuses années.

Merci à vous et bonne assemblée générale.

A la suite de quoi Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- Informations sur la feuille de présence, les pouvoirs nominatifs, les pouvoirs en blanc et les votes par correspondance
- Mise en place du bureau de l'assemblée et règles de fonctionnement
- Rapport moral
- Rapport d'activités et d'orientation
- Comptes année 2025 et rapport financier
- Rapport des vérificateurs aux comptes
- Ouverture du débat sur les rapports et comptes présentés
- Votes des quatre rapports
- Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration qui se représente :
Etienne DELOULE
- Ratification de la cooptation d'administrateurs : Sylvie JADOT
- Nomination d'administrateurs :
Valérie JAMME
Marc BROUAND
- Budget prévisionnel 2026 et fixation du montant de l'adhésion 26-27
- Nomination des vérificateurs aux comptes
- Questions diverses
- Délégations de pouvoirs pour les formalités

Elle demande à André HERESBACH, administrateur, de bien vouloir gérer l'assemblée générale et d'en assurer le secrétariat juridique.

Après avoir indiqué que le bureau de l'assemblée sera constitué de Madame Muriel BOHER en

FOYER RURAL de BOUXIERES-AUX-DAMES

sa qualité de Présidente, lui-même en tant que secrétaire de séance, il sollicite l'assemblée afin de nommer deux scrutateurs : Madame Suzanne FLAMAND et Monsieur Jean-Louis RIEUF sont candidats et l'assemblée nomme les deux scrutateurs volontaires et valide la composition du bureau de la réunion.

Monsieur HERESBACH informe les adhérents sur la situation de la feuille de présence, les adhérents représentés, ceux qui ont voté par correspondance et sur le déroulement de la réunion statutaire que représente la présente assemblée.

Il rappelle ensuite les règles de convocation et de fonctionnement de l'assemblée, à savoir :

■ La convocation avec un ordre du jour complet et des documents annexés :

- o Les différents rapports (Moral, Activité, Orientation, Financier et Vérificateurs aux comptes)
- o Les comptes de l'association avec le respect des évolutions comptables et fiscales applicables à tous les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025
- o Un pouvoir nominatif pour les adhérents empêchés qui souhaitent donner mandat à un autre adhérent
- o Un formulaire de vote par correspondance, qui précise toutes les résolutions proposées par le Conseil d'Administration, avec deux options, soit vote blanc favorable à toutes les résolutions proposées par le conseil d'administration, soit un vote résolution par résolution.

De ce fait, chaque adhérent a la capacité de participer à la vie démocratique du Foyer Rural.

■ Le fonctionnement de l'assemblée :

- o Information sur la feuille de présence
- o Émargement obligatoire pour les adhérents
- o 9 pouvoirs maximum par personne
- o Déroulement des votes, à main levée sauf si la moitié des personnes présentes plus une demande le vote à bulletin secret.

Le secrétaire passe ensuite la parole :

- A notre Présidente pour la présentation du rapport moral
- A notre Directeur et à notre animatrice mezzanine afin de présenter le rapport d'activité
- A notre Trésorier pour la lecture des comptes annuels à la présentation les documents de synthèse (Tableau des soldes intermédiaires de gestion et Bilan) pour l'exercice écoulé 2025
- A notre Présidente et notre directeur pour la présentation du rapport d'orientation
- A notre Trésorier pour le budget prévisionnel 2026
- A notre représentant des vérificateurs aux comptes pour la lecture de leur rapport d'audit des données chiffrées de l'exercice 2025.

Le débat est ensuite ouvert et la parole donnée aux adhérents présents afin de poser les questions suscitées par la présentation des différents rapports.

FOYER RURAL de BOUXIERES-AUX-DAMES

Des questions sur :

- ☐ La signification du mot snoezelen proposé par la mezzanine
- ☐ Les causes et conditions de départ de notre EVS qui était appréciée des adhérents fréquentant les activités développée par elle

Les réponses sont données par Catherine, responsable mezzanine sur l'activité snoezelen. C'est une pratique qui utilise les 4 sens en vue d'éveiller et de canaliser les personnes dont les enfants.

Par André HERESBACH, Michel ELIPOT et Muriel BOHER sur les causes et conditions de départ de la référente famille de l'EVS. Son départ s'est déroulé à la suite d'une rupture conventionnelle sollicitée par elle et acceptée par la gouvernance du foyer et non un licenciement comme cela a pu être dit. Les causes maintenant :

- ☐ Elle souhaitait une augmentation de rémunération, non acceptable dans le cadre des budgets du foyer
- ☐ Elle souhaitait également des congés payés hors conditions accordées par notre convention collective
- ☐ Et enfin, elle ne se retrouvait pas dans l'activité qu'elle souhaitait personnellement développer et qui ne correspondait pas à l'offre EVS de notre foyer.

Ensuite une information est donnée par André HERESBACH sur la capacité reconnue du Foyer Rural de percevoir des dons et de délivrer des reçus fiscaux aux généreux donateurs. Il en est de même pour les adhérents qui engagent des frais pour accompagner les activités du Foyer, ou sa représentativité, sans en demander le remboursement.

Il précise ensuite que la déclaration fiscale annuelle obligatoire des dons perçus et des frais non remboursés aux adhérents qui n'en n'ont pas sollicité la demande a été déposée auprès de l'administration fiscale le 16 avril 2026 au titre de l'année 2025. Un accusé de réception nous a été délivré.

La Présidente remercie ensuite les adhérents pour leurs questions et les différents intervenants pour leurs réponses.

A la suite de ce débat, il est passé aux votes des différentes résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

Votes des résolutions

1^{ère} résolution : L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport moral, approuve ce dernier.

POUR	73	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

FOYER RURAL de BOUXIERES-AUX-DAMES

2^{ème} résolution : L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport d'activités, approuve ce dernier.

POUR	73	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

3^{ème} résolution : L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport d'orientation, approuve ce dernier.

POUR	73	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

4^{ème} résolution : L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des comptes et du rapport financier aux comptes annuels 2025, les approuve.

POUR	73	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

5^{ème} résolution : L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2025, prend acte de ses conclusions.

POUR	73	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

6^{ème} résolution : L'assemblée générale, après avoir approuvé les comptes de l'exercice 2025, qui se solde par un excédent de 8.063,05 €, décide de l'affecter au compte « fonds associatifs ».

POUR	73	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

7^{ème} résolution : L'assemblée générale, compte tenu de l'approbation des résolutions précédentes, donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion 2025.

POUR	73	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

8^{ème} résolution : L'assemblée générale, après avoir examiné le budget prévisionnel 2026 et entendu le Trésorier sur le sujet, décide de ne pas augmenter l'adhésion annuelle pour la saison 2026/2027.

- Tarif normal individuel à 22 €
- Tarif réduit individuel à 15 € (moins de 16 ans)
- Tarif famille et associations à 50 €

Comme indiqué l'an passé, votre Conseil d'Administration a décidé de supprimer la réduction accordée aux personnes de 70 ans et plus.

POUR	73	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

9^{ème} résolution – Renouvellement du Conseil d'Administration : L'assemblée générale renouvelle les membres sortants du Conseil d'Administration à savoir :

- Monsieur Etienne DELOULE

POUR	73	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

FOYER RURAL de BOUXIERES-AUX-DAMES

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028.
Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

10^{me} résolution – Ratification de la cooptation au Conseil d'Administration : **Madame Sylvie JADOT**, cooptée le 25 juin 2025, son mandat prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2027

POUR	73	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

11^{me} résolution – Nomination au Conseil d'Administration :

- **Madame Valérie JAMME,**

POUR	73	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

- **Monsieur Marc BROUAND,**

POUR	73	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

12^{ème} résolution - Renouvellement des vérificateurs aux comptes,

- **Madame Suzanne BARTH.**

POUR	73	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

- **Monsieur Gilles CLEMENT**

POUR	73	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

Élus pour 6 ans en 2025, renouvelables tous les ans.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

13^{ème} résolution : L'assemblée générale donne pouvoir au bureau, à son Président ou à tout porteur du présent procès-verbal afin d'accomplir les formalités requises par les décisions prises aujourd'hui.

POUR	73	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Antony CAPS, Conseiller Départemental, qui évoque la qualité des relations existantes entre le Département les Foyers Ruraux en général, leur Fédération Départementale de Meurthe et Moselle et le Foyer Rural de Bouxieres-aux-Dames en particulier pour la qualité de leurs activités, leurs actions, leur soutien social auprès des citoyens. Il remarque l'envergure du Foyer Rural de Bouxieres-aux-Dames, sa vitalité, sa dimension sociale, son attractivité au sein du Territoire et auprès des collectivités. Il confirme les engagements pris par le Département vis-à-vis du Foyer Rural et des administrés qui y participent. Le Département tient à garder sa politique publique vis-à-vis du tissu associatif

FOYER RURAL de BOUXIERES-AUX-DAMES

sans lequel le monde dans lequel nous vivons serait bien terne et souligne notre vitalité et notre démarche de vivre ensemble.

Il conclut en remerciant la gouvernance du foyer et ses bénévoles qui, par leurs actions, leur implication et leur dévouement, en font un acteur social essentiel du Territoire.

C'est ensuite Monsieur FRITZ, animateur au sein de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Meurthe et Moselle, qui intervient pour confirmer que le Foyer Rural de Bouxieres-aux-Dames est bel et bien le Foyer Rural le plus important du Département voire de la Région, celle qui a aussi le plus grand nombre de salariés et d'intervenants.

Il confirme les bonnes relations existantes entre la Fédération et le Foyer Rural de Bouxieres-aux-Dames, et félicite le Foyer Rural de Bouxieres-aux-Dames pour ses activités et son engagement.

Madame la Présidente remercie l'assemblée pour la qualité des débats, l'organisation de la réunion et la qualité des interventions.

Elle propose ensuite de se retrouver autour du pot convivial organisé afin de poursuivre nos échanges de manière moins formelle.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 45.

Le présent procès-verbal sera arrêté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 6 mai 2026 et, après avoir été déposé en Préfecture de Meurthe et Moselle, inclus dans les archives de l'association.

Fait à Bouxieres-aux-Dames, le 6 mai 2026.

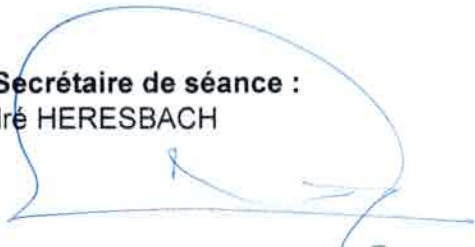
La Présidente de séance :

Muriel BOHER



Le Secrétaire de séance :

André HERESBACH



Les scrutateurs :

Suzanne FLAMAND



Jean-Louis RIEUF



